



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 février 2019

Conseillers municipaux 14 - Présents 11

Date de convocation : 26 janvier 2019

Compte rendu sommaire des décisions prises par le Conseil Municipal (article L2121-25 du CGCT)

L'An deux mille dix-neuf et le cinq février à 18h45, le Conseil Municipal de la commune de Ste-Valière, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Viviane Durand, Maire.

PRESENTS: Viviane DURAND, Eric LAPIERRE, Catherine CAMBRIELS, Ingrid NUIJTEN, Karine FLORY, Anne-Marie SANGUINETTI, Charles CATHALA, Joël GARRETA, Gérard DAUZAT, Jean Paul BRU, Martie-Pierre DURAND

ABSENTS: Nicolas SOURD (procuration à Viviane DURAND)
Albert ALVAREZ (procuration à Jean-Paul BRU)
Didier FLORY

SECRETAIRE DE SEANCE : Éric LAPIERRE

1- Achat du terrain à côté de l'école.

Madame le Maire explique qu'elle a rendez-vous chez le notaire, le 11 février 2019, pour finaliser l'achat du terrain à côté de l'école. Elle demande au Conseil Municipal l'autorisation d'en acquitter la somme avant le vote du budget (40 000€)

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

2- Achat d'un réfrigérateur pour la Salle Espace Loisirs.

Madame le Maire propose la même procédure pour l'achat du réfrigérateur de la Salle Espace Loisir dont la facture s'élève à 1700€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3- Achat d'un nouveau camion pour le service technique.

Madame le Maire informe l'Assemblée que le camion du service technique demande des réparations de plus en plus importantes; il a plus de 100 000 kms de petits trajets faits en 20 ans. Elle donne la parole à Jean Paul Bru qui présente les différents devis pour l'achat d'un camion.

Le Conseil municipal choisit le devis proposé par le concessionnaire Ford pour un montant de 23 217€ HT avec une reprise estimée à 1 330 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4- Convention entre le Grand Narbonne et la Direction Départementale des Finances Publiques.

Madame le Maire présente la convention faite entre le Grand Narbonne et la Direction Départementale des Finances Publiques concernant l'optimisation fiscale. Cette action vise les logements classés en catégories 7 et 8 depuis 1970 et considérés comme des "taudis".

Elle demande l'autorisation de signer la convention qui liera la commune de Ste-Valière avec le Grand Narbonne pour une durée de 3 ans avec une participation financière de 71€ annuels.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

5- Suppression du poste de rédacteur.

Madame le Maire rappelle que Johnny Vergnes a réussi son concours de Rédacteur Principal. Elle propose de supprimer le poste de Rédacteur qu'il occupait à la mairie de Ste-Valière.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité.

6- Création d'un poste de rédacteur principal

Madame le Maire poursuit en proposant l'ouverture du poste de Rédacteur Principal qui fait suite à la précédente fermeture.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

7- Questions diverses:

L'association FSIL ayant cessé toute activité, le court de tennis n'a plus de gestionnaire.

Le conseil municipal propose de mobiliser la population pour une reprise associative avec une information sur le Petit Floréal et le site FaceBook de la commune.

Le dossier Police municipale est repris avec les communes de Pouzols et Mailhac. Il manque une quatrième commune pour réduire les frais et correspondre plus précisément aux besoins de chaque commune. Une rencontre au mois de mars devrait permettre de compléter les interrogations qui subsistent encore.

A Sainte Valière, le 08 février 2019

Le Maire

Viviane DURAND